

Secrétaire général  
DSDEN de Aveyron

Affaire suivie par :  
Manuel POUJOLS  
Tél : 05 67 76 53 53  
Mél : manuel.pujols@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère  
12000 RODEZ

Rodez, le 26 février 2024

L'inspectrice d'académie-DASEN de  
l'Aveyron

A

Madame la secrétaire départementale de  
la FSSSCT12

**Objet : alerte concernant les écoles et établissements scolaires du Bassin Decazevillois**

Madame la Secrétaire Départementale de la Formation Spéciale Santé Sécurité et Condition de Travail,

Je vous remercie pour votre courrier du 24 février 2024, dans lequel vous exprimez vos préoccupations concernant la sécurité et le bien-être des usagers des établissements scolaires du bassin Decazevillois, suite à l'incendie survenu sur le site industriel de la SOPAVE à Viviez. Je souhaite vous apporter les réponses à vos interrogations en les reprenant point par point :

- Qualité de l'air et nettoyage des établissements : Les mairies dont les écoles étaient situées dans le sillon du panache de fumée ont été informées de la conduite à tenir suite à cet incident. Des vérifications ont été effectuées par les services techniques, et la société SOPAVE a été mandatée pour nettoyer les éventuels dépôts avant la réouverture des écoles. Des analyses de la qualité de l'air et de l'eau ont confirmé la conformité aux normes sanitaires.

- Support médical et psychologique : En raison de la période de vacances scolaires durant l'incident et de l'évaluation de la situation, je n'ai pas jugé nécessaire de déployer une cellule médicale et psychologique « éducation nationale » au sein de nos écoles en complément de celle mise en place par l'ARS. En cas de demande spécifique des directeurs, cette position pourra être interrogée.

- Instructions de nettoyage spécifiques : En complément des actions décrites au point 1, des instructions ont été transmises pour le nettoyage des installations de ventilation et des surfaces potentiellement affectées par les

suies et graisses. Les mairies ont été mobilisées pour veiller à l'application de ces directives.

- Activités sportives en extérieur : Il est recommandé par l'ARS de réduire les activités physiques et sportives intenses en extérieur tant que l'incendie perdure, par mesure de précaution afin de préserver la santé des élèves et du personnel.

- Consignes sanitaires : Des consignes précises ont été communiquées, notamment l'importance de l'hygiène des mains et le nettoyage régulier des objets susceptibles d'être portés à la bouche par les enfants. L'eau du robinet a été analysée sans risque pour la santé.

- Communication : La communication autour de cette situation a été principalement assurée par la préfecture et l'ARS, garantissant ainsi que les informations fournies sont cohérentes et basées sur les évaluations des experts en santé publique. Une information a été réalisée par les maires concernés et complétée par une information « Education nationale » (message du 26 janvier 2024)

Le chef d'établissement d'Aubin a également été mobilisé en lien avec monsieur le secrétaire général pour le second degré.

Je tiens à vous assurer de notre engagement total pour garantir la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel éducatif dans cette situation exceptionnelle

Je vous prie d'agréer, Mesdames et messieurs les représentants syndicaux, l'expression de mes meilleures salutations.

**L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Education nationale de l'Aveyron**

**Claudine LAJUS**

